

Rapport d'activité des services délégués - Parking Allende - Bilan de l'exercice 1995

M. l'Adjoint REGNIER, Rapporteur : La gestion de ce parking a été confiée à la Société Via-Stationnement, à compter du 1^{er} avril 1993. La collectivité étant assujettie à la Taxe sur la Valeur Ajoutée pour cette activité, toutes les opérations financières sont comptabilisées pour leur montant Hors Taxes.

Sur les 247 000 F de recettes correspondant aux charges facturées aux divers commerçants et copropriétés, seuls 180 000 F ont été encaissés à ce jour.

Globalement les dépenses diminuent de 2,6 % par rapport à 1994. Tous les postes contribuent à cette baisse, à l'exception de la maintenance et du nettoyage. Une partie des installations techniques a été remise en état, en fin d'année 1995.

Les dépenses correspondant à la gestion de ce parking se sont élevées pour 1995 à 519 487,29 F TTC, se décomposant comme suit :

	Budget 1995	Résultats 1995	Ecart R 95 - B 95
Frais de personnel	269 000,00 F	246 681,92 F	- 22 318,08 F
Billetterie			
Maintenance et nettoyage	55 000,00 F	52 954,40 F	- 2 045,60 F
Energie	56 000,00 F	44 946,05 F	- 11 053,95 F
Entretien divers et fournitures	25 000,00 F	19 864,08 F	- 5 135,92 F
Marketing et honoraires	30 000,00 F	15 963,37 F	- 14 036,63 F
Frais de gestion, impôts et taxes	11 000,00 F	7 918,59 F	- 3 081,41 F
Assistance technique	57 000,00 F	57 455,08 F	455,08 F
Amortissements et frais financiers			
Charges exceptionnelles			
Total charges d'exploitation	503 000,00 F	445 783,49 F	- 57 216,51 F
Produits divers	7 000,00 F	10 946,97 F	3 946,97 F
Charges nettes HT	496 000,00 F	434 836,52 F	- 61 163,48 F
dont base HT 18,6 %	372 000,00 F	246 277,54 F	- 125 722,46 F
dont base HT 20,6 %	124 000,00 F	188 558,98 F	+ 64 558,98 F
TVA 18,6 %	69 192,00 F	45 807,62 F	- 23 384,38 F
TVA 20,6 %	25 544,00 F	38 843,15 F	+ 13 299,15 F
TVA	<u>94 736,00 F</u>	<u>84 650,77 F</u>	<u>- 10 085,23 F</u>
Charges nettes TTC	590 736,00 F	519 487,29 F	- 71 248,71 F

En application des conventions passées avec le gestionnaire, les avances consenties au cours de l'année 1995 se sont élevées à 496 000 F HT, soit un trop-versé de 61 163,48 F HT que Via-Stationnement va reverser à la collectivité.

Aussi, afin de permettre cet encaissement, le Conseil Municipal est invité à ouvrir, en recettes un crédit de 61 163 F HT au 92.64/7728.92027.35000, qui sera repris au budget supplémentaire 1996.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Visa préfectoral du 2 juillet 1996.